en pratique depuis 1789 : " *Tout ira bien, messieurs, pourvu que ce soit moi qui vous arrange !*"

Nous lisons dans un *Bulletin électoral* que c'est pour les principes et non pour les hommes que lutte en ce moment le parti démocrate. Il est cependant beaucoup de choses dans le programme de l'*Avenir* pour lesquelles il n'a pas besoin de lutter, puisqu'elles obtiennent l'assentiment de tous. Quel besoin de lutter, par exemple, pour " les droits égaux et la justice égale " que personne dans les rangs canadiens ne conteste.

Autre question : pour être démocrate et digne de l'éligibilité, suffira t-il d'acquiescer à plusieurs excellents énoncés ou même à un grand nombre des vingt-huit énoncés constitutionnels du *programme*, ou faudrait-il adhérer strictement à tous, même au *gouverneur électif*, malgré le peu de chances d'obtenir un gouverneur électif qui représenterait le Canada sans beaucoup représenter l'Angleterre ? Il serait utile d'apprendre si la démocratie permet aux gens de penser un peu pour eux-mêmes.

Les 28 articles *constitutionnels* du programme s'adaptant à un peuple noblement doté des priviléges démocratiques, ce sera, selon eux, un peuple-*roi* que celui de la Province ; le seul article 29e du programme veut cependant en faire un peuple *républicain ;* ce qui n'est pas la même chose. Quel choisira-t-il être ? Car enfin, s'il ne peut-être l'un et l'autre, il faut bien permettre qu'il soit l'un des deux, à gagner ou perdre !

Nous revenons cependant aux 28 paragraphes ; comme ils sont les plus nombreux, peut-être méritent-ils la préférence. Dans tous les cas, il semble que notre constitution qui, aux yeux même de l'*Avenir*, est de nature à concéder tant de choses, doit lui paraître pour cette seule raison, passablement démocratique ! Pourquoi donc en changerions-nous ?

Candidatures.

VILLE DE MONTREAL.—Ne saurons-nous qu'aux jours des elections ce qu'il en est par rapport aux candidats de notre cité ? On ne compte pas moins de neuf messieurs réputés tour à tour candidats pour Montréal. Le premier fut M. Bristow, rédacteur du *Pilot*, dont nous ignorons absolument les intentions et même les chances de succès auprès des électeurs. Il a été aussi question de M. Starnes, sur lequel on garde maintenant le silence. MM. Holmes et Young (ce dernier annoncé comme membre du nouveau cabinet en qualité de commissaire en chef des travaux publics) sont les deux candidatures importantes dont le public s'est le plus occupé jusqu'à ce moment. Le premier était à la fois soutenu par le parti *annexionniste* et reclamé, dans le même tems, par le parti ministériel, moins le *Pilot*. MM. Holmes et Young sont tous deux recommandables par leur capacité dans le haut commerce ; le premier est, on le sait, un économiste habile. On parle faiblement de M. J. L. Beaudry, qui, peut-être, n'a pas donné son assentiment à la candidature que ses amis lui auraient offerte. Nous n'avons pas davantage à dire de MM. Morin et Cartier dont les noms ont été prononcés pour le même objet, probablement à leur insu. Enfin, on assure que les démocrates (dénommés *rouges*) se sont résolus à mettre en avant M. M. J. L. Papineau et Fabre, le ci-devant maire de la cité.

Quant à la candidature de M. Peter Devins, huissier audiencier de la Cour de Circuit de Montréal, elle est décidément sérieuse, et il y a très près ici *du projet à la chose*. Nous sommes autorisé à dire que M. Devins, irlandais lui-même, compte sur la généralité des suffrages des électeurs de cette origine dans la cité. Si une telle diversion a lieu en sa faveur, dans l'état actuel des choses, elle pourrait être suivie de résultats beaucoup plus *sérieux* qu'on ne l'a pensé d'abord.

P. S.—M. Louis Perrault, maître d'imprimerie, s'adresse par une circulaire aux électeurs comme candidat pour la cité.

COMTÉ DE BELLECHASSE.—M. le docteur O. C. Fortier, dans une adresse que publie le *Journal de Québec*, offre ses services comme candidat et déclare appartenir au parti populaire qui a plusieurs fois élu M. Morin.

COMTÉ DE MONTMORENCY.—Nous lisons dans le *Journal de Québec* une réquisition de nombreux électeurs offrant à M. Cauchon la candidature pour l'élection prochaine et le complimentant sur sa conduite parlementaire.

COMTÉ DE QUÉBEC.—On parle de M. Charles Panet, avocat, comme devant disputer à M. Chauveau la représentation de ce populeux comté. M. le docteur Rousseau qui d'abord s'était mis sur les rangs, a retraité depuis.

D'entre les journaux que paraissent mécontenter les derniers arrangements ministériels, le plus animé est encore le *Globe*. On le compte rarement parmi les plus calmes. Tandis que les uns déplorent encore moins cette combinaison que de n'y pas voir leurs hommes, le *Globe* ne semble regretter qu'une chose, c'est de retrouver dans ce nouveau ministère M. Hincks, l'objet de sa haine et le point de mire constant des ses attaques virulentes. Il y a bien des semaines qu'on ne voit dans le *Globe* que le nom de M. Hincks salué des imprécations de M. Brown. Aujourd'hui qu'il en est à dénigrer le personnel du cabinet reconstitué, qu'il appelle le ministère *Hincks-Rolph*, le *Globe* prête aux membres qui le composent le dessein de sacrifier les intérêts du Haut-Canada aux canadiens-français. On peut prévoir, d'après cet échantillon, quelle opposition systématique fera M. Brown à cette administration qui refusera probablement à ses vœux la *sécularisation des réserves*, *l'anéantissement des corporations ecclésiastiques* et la consécration exclusive *des écoles mixtes* de par la loi !

On estime que les distances de la station du chemin de fer du *St.-Laurent et de l'Atlantique*, à Longueuil, aux différents points d'arrêt sur toute la ligne, jusqu'à Richemond, sont comme suit :

A St.-Hilaire	17	milles.
" St.-Hyacinthe	30	"
" Upton Tank	40	"
" Upton Station	43	"
" Bois près d'Acton	48	"
" Station d'Acton	49	"
" Station Durham	57	"
" Durham Tank	64	"
" Pont St.-François	68	"
" Richemond	71	"

Les tems d'arrêt des convois sur ce parcours peuvent varier à chaque station, de 9 minutes 40s. à 12 minutes 55s.

BOIS DE CHAUFFAGE.—Le prix exorbitant de cet article sur nos marchés est encore un sujet de plainte et une cause d'alarme pour le pauvre. Il ne faudrait ce mal qu'une légère progression pour nécessiter le recours à quelque remède aux frais du public. On assure cependant qu'une quantité considérable de bois de chauffage doit être apportée par les convois du chemin de fer de Richmond, à Longueuil, à temps convenable pour être charroyée à Montréal dès que la glace se sera formée sur notre fleuve.

William Hall qui dans la nuit du 11 octobre souffrit d'horribles brûlures occasionnées par l'alcool qu'une main ennemie enflamma après en avoir imbibé ses vêtements, a succombé mercredi à ses blessures, entouré de tous les soins de l'art qui ont été impuissants pour le rappeler à la vie. Un jury d'enquête est passé sur le corps, mais les membres du jury étant partagés d'avis ont fait deux rapports, l'un desquels signale comme auteur de l'attentat Henry Connor. Un warrant a été émané pour l'arrestation de cet individu.

Le défunt laisse une femme et trois jeunes enfants.

Un froid subit, qui se fait rarement sentir en octobre, dure depuis deux jours accompagné d'une couche de neige qu'il a durcie ; mais nous ne croyons pas que ces deux précurseurs de l'hiver nous l'amènent encore.

Partie de Labour à Varennes.

Mercredi, 22 octobre, près de cinquante compétiteurs se disputèrent concurremment la palme dans cette lutte pacifique sous les auspices de la Société d'Agriculture du Bas-Canada. Cinquante louis étaient offerts au concours ; la société d'Agriculture avait récemment octroyé une somme égale au district de Québec pour le même objet. Nous ne pouvons mieux faire que de traduire du *Herald* le récit de cette partie agreste.

La Société d'Agriculture, dit il, avait pris des mesures pour procurer un vapeur qui devait être prêt, au quai des bateaux traversiers de Longueuil, au pied du courant, à transporter les compétiteurs à Varennes. En conséquence, entre sept et huit heures du matin, un rassemblement considérable d'agriculteurs se pressa sur le quai. Il y avait plusieurs laboureurs et plusieurs charrues du district de Québec ; et, comme on le verra, bien qu'il n'aient pas réussi comme le méritait leur entreprise, le mobile qui les avait induits à venir lutter contre leurs émules d'un autre district, à ce concours, en faisant une dépense considérable de tems et d'argent, ne saurait être trop loué, et nous espérons que cette conduite sera imitée de nos laboureurs dès qu'il y aura une occasion de renouveler cette guerre pacifique dans le district de Québec. Le vapeur ayant fait une pause à Longueil, reçut un renfort de concurrents agricoles, et, procédant ensuite, il arriva sur les dix heures et demie à Varennes. Le temps était magnifique ; il avait tombé suffisamment de pluie pour conditionner le sol, tandis que l'atmosphère était pure et froide en même temps : ce qu'elle devait être pour un vigoureux exercice en plein air. Tout le parti ayant quitté le vapeur, prit la direction d'un champ très vaste, propriété de M. Laurent située derrière l'église, en vue des montagnes de Belœil distances seulement de quelques milles. Le Major Campbell et plusieurs prêtres de Longueil, Varennes et Verchères, allèrent y rejoindre le parti. On verra par la liste ci-dessous des compétiteurs, qu'il y avait près de cinquante charrues sur le terrein. Avant le combat un différend s'éleva qui engendra une difficulté. Il parait que le comité de la société d'agriculture avait annoncé que chaque laboureur aurait à compléter sa tâche en trois heures, à raison de huit heures par arpent ; mais il avait été ensuite convenu, selon le vœu unanime des labourreurs du district de Montréal, que le délai serait de quatre heures. Les compétiteurs de Québec contestèrent ce plan, sur ce que leur mode de labourage étant le plus expéditif, et, en conséquence, peut-être moins étudié que celui en usage dans le district de Montréal, c'était diminuer leurs chances que de prolonger ainsi le délai, alléguant qu'ils étaient venus concourir sur la foi d'un intervalle de trois heures, conformément à l'avis public. Ils refusèrent donc d'entrer en lice, et leurs rivaux commencèrent ; mais, à la suggestion du major Campbell et d'autres messieurs présents, ils se mirent aussi à l'œuvre sur une autre pièce de terre."

La scène, ajoute le *Herald*, au moment où tous étaient en activité, était bien de nature à faire ressouvenir des chants par lesquels les poètes ont célébré les plaisirs de la vie agricole. Un soleil pur étincelant au-dessus de ce groupe, un gazon verdoyant et ferme sous ses pieds, puis cent chevaux attelés deux à deux, parcourant d'une extrémité à l'autre l'arène étendue en abourant le sol du fer fertilisateur ; chaque attelage pressant ou ralantissant sa marche et s'arrêtant quelquefois par obéissance à la voix du conducteur, en laissant derrière lui un sillage parfaitement net et droit, tracé avec cette rectitude et ce fini qui caractérisent un instrument propre aux opérations les plus délicates de la mécanique.

La lutte terminée, un grand nombre de personnes se rendirent devant l'église où le représentant du comté, M. Cartier, prononça un discours fort applaudi sur l'excellence de l'art agricole, son influence sur l'homme, ses résultats, sur l'impulsion donnée à l'agriculture dans ces derniers temps et celle que lui donneront les lignes de chemins de fer à venir.

Vers une heure les assistants dinèrent à l'hotel Girard. Les toasts suivants y firent proposés et bien accueillis :—

La Reine, le Prince Albert et la famille Royale, le Gouverneur-Général, Lady Elgin et le beau sexe Canadien. M. Cartier répondit à ce toast et proposa la Santé du Président, M. Letourneux. Vint ensuite celles de la Société d'Agriculture, et du membre du Comté lui-même, M. Cartier.

Les compétiteurs anglais, victorieux et autres, sont :

Thos. Hodge, St. Laurent, 1r. prix de $16 ; M. Hutchison, St. Laurent, 2d. prix de £14 ; J. McEwan, Petite Côte, 3è. prix de $12 ; R. Lockhart, Ste. Thérèse, 4è. prix de $10 : Thos. Scott, St. Michel, 5è. prix de $9 ; M. Holdsworth, Petite Côte, 6è. prix de $8 ; Alex Miller, Ste. Thérèse, 7è. prix de $7 ; J. Fletcher, Petite Côte, 8è. prix de $6 ; Jas. Drummun, Petite Côte, 9è. prix de $5 ; Hugh Campbell, Petite Côte, 10è. prix de $4 ; Jhon Allen, Pointe aux Trembres ; Jas. Skimler, Sault au Récollet ; Chrs. Wilson, Québec ; Colin MacFarlane, St. Jean ; Chalmers, St. Rose ; Thos. Edgar, Chambly ; James West, Québec ; John West, do ; Jas. Fitzsimmons, Longue Pointe, Québec ; Robt. Candlish, Ste. Thérèse ; Geo. Plain, Québec ; Anthony Scullick, Québec ; Chrs. Briston, Pointe aux Trembles.

Suivent les noms de compétiteurs canadiens :

Louis Prudhomme, Côte St. Luc, 1r. prix de $16 ; Eustache Prudhomme, do, 2è. prix de $14 ; Joseph Lafond, Visitation, 3è. prix de $12 ; Alez, Desmarchais, Côte des Neiges, 4è. prix de $10 ; Amable Bourguignon, Côte St. Pierre, 5è. prix de $9 ; Hypolite Valiquette, Pointe Clair, 6è. prix de $8 ; Félix Joron, St. Laurent, 7è. prix de $7 ; Joseph Ouimet, Ste. Rose 8è. prix de $6 ; Ben. Cormier, Longue Pointe, 9è. prix de $5 ; Hector Routier, Québec, 10è. prix de $4 ; Antoine Gougeon Côte St. Luc ; Simeon Legaré, Terrebonne ; Dominique Brisette, Boucherville ; Prudent Rose, Chambly ; André Bisson, Verchères ; Jacques Dionne, Ancienne Lorette ; Thos. Hamel, Ste. Foy ; Joseph Jetté, Varennes ; Louis D'Alpé, Boucherville ; Saraphin Lacroix, Varennes ; Eusèbe Davignon, St. Hilaire.

Les juges pour la portion anglaise de laboureurs ont été :—MM. Bradie, Jos. Lanonette et Allard. Pour la portion canadienne :—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

CORRESPONDANCE.

Aux amis de la Tempérance.

Monsieur le Rédacteur,

La foi de nos ancêtres, les maximes saintes du divin fondateur de notre religion, la voix inspirée des apôtres de la tempérance, l'expérience de tous les temps, sont des preuves puissantes et incontestables des conséquences funestes de l'intempérance. Ce monstre exécrable, cet infâme destructeur du bonheur et de la prospérité des peuples venait de s'avouer vaincu aux pieds des autels. L'abbé Chiniquy, dont le souvenir sera si précieusement conservé d'âge en âge pour la gloire de la religion et du peuple canadien, lui était venu tracer une voie sûre et facile vers un brillant et heureux avenir, l'empire du dieu des ivrognes était resserré dans les limites les plus étroites ; sa ruine entière a paru pendant quelques temps assurée ; terrassé par les foudres de l'Evangile, cet ennemi acharné à la perte des nations voyait avec dépit crouler et s'anéantir cette vaste puissance qui avait tenu enchaîné à ses pieds presque tout le peuple canadien. Forcé de courber le front devant un maître puissant qui réclamait ses droits si injustement ravis, il a fui honteusement devant ceux qu'il avait si longtemps retenus dans ses fers, et qui rampaient comme des reptiles devant le trône aujourd'hui à demi brisé de ce vil despote. Furieux de ses défaites, implacable dans sa haine, infini dans ses ressources, redoutable dans ses tentatives, il fait maintenant éclater sa rage, pendant un instant concentrée au dedans de lui-même. Il se relève aujourd'hui ce tigre furieux, il s'élance plus menaçant et plus terrible dans le champ du combat. Il revient renverser le drapeau sacré de la tempérance arboré sur toutes les parties du Canada. Il revient enchaîner des victimes que la surprise d'un assaut imprévu lui avait fait échapper ; il vient de nouveau jeter dans les cœurs des semences empoisonnées qui entraineront infaillibilement après elles la ruine, la désolation et l'opprobre de notre pays. Tel sera le sort funeste du peuple canadien si l'intempérance renait au milieu de nous. Celui qui creuse incessamment un abîme de malheur aux aveugles qui s'égarent sur ses traces, n'a plus que deux ressources, deux moyens de succès dans sa basse entreprise : le mensonge et la calomnie. Au nombre des hommes généreux que leurs nobles sentiments portèrent à fouler aux pieds les sales plaisirs de l'intempérance, une triste fatalité plaça des âmes basses et rampantes qui devaient combattre la tempérance qu'ils avaient peu auparavant défendue par leurs paroles et soutenue par leurs exemples. Que les fermes défenseurs apprennent donc ce que peut le lâche qui parait un instant lutter avec courage, mais que le plus léger obstacle fait rentrer sous le joug. Je l'entends encore cet homme insensé protestant à haute voix contre la loi si sage qui tendait à l'anéantissement des boissons en Canada. Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds : une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les jouissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sales et dégoutantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années ! une loi folle et barbare celle qui rendit à votre mère à jamais flétrie cette faveur populaire qui n'est accordée qu'au souvenir des grandes actions ! Une loi folle et barbare celle qui régénéra toute la face du Canada ; celle qui détruisit tout ce que l'enfer avait pu semer sur notre sol de plus dégradant et de plus funeste ! Lâche déserteur d'un étendard glorieux qui doit être le guide de tous les partisans du bien, fallait-il qu'après avoir longtems marché en tête des amis, des soutiens de la tempérance, vous lui déclarassiez une guerre ouverte et sanglante ! O honte et infamie ! à quoi vous servira d'avoir enseigné au peuple, par votre incomparable traité d'agriculture, l'amélioration des terres en Canada, si votre conduite et, plus encore, vos discours corrompus lui prêchent l'ivrognerie et l'intempérance ? Avez-vous oublié les maux sans nombre dont le vice honteux couvrit notre patrie ? Vous ne cessez de proclamer la nécessité d'une agriculture bien soignée, et vous ne songez pas que l'ivrognerie fut la première cause de la coupable insouciance des cultivateurs ; qu'elle en a réduit un grand nombre à la triste condition de mendiants, et qu'elle les a voués pour jamais à l'opprobre, à l'infamie, au juste mépris des gens de bien. Vous ne songez pas que l'intempérance traîne à sa suite l'indolence, la corruption des mœurs et le dégoût des choses utiles, attributs nécessaires d'un vice qui abrutit la raison de l'homme ! O mes amis, qu'il vous souvienne qu'un avenir est ouvert devant nous ; notre destin nous y porte inévitablement. Vous avez goûté les délices du règne de la tempérance, vous avez partagé tout ce qu'elle peut apporter de bonheur à l'homme, vous avez connu tout le prix que chacun de nous doit y attacher, mais hélas ! qui eut pu lui prévoir une chûte si prochaine. Déjà s'amoncellent au-dessus de nos têtes des nuages épais qui obscurciront pour jamais l'éclat d'un beau jour mais trop rapide ; déjà surgissent des esprits forcenés qui s'empressent de relever l'arbre qui porta des fruits de mort et qui est pour le peuple Canadien le sinistre présage des maux qui lui sont réservés dans la suite. O vous, qui avez séché les larmes de la mère éplorée ; vous, qui avez calmé les soupirs de l'enfant couvert de haillons et mourant de froid et de faim sur le sein de sa mère, vous qui avez désarmé le bras de l'époux ivrogne et barbare si souvent près d'immoler son épouse éperdue, venez applaudir les obstacles qui se dressent devant nous dans ce rude et sanglant combat que nous offre l'ennemi indomptable de la tempérance. Bien des courages ont succombé aux fatigues de cette lutte incessante, venez les ranimer au combat. Vous que le Ciel a fait missionnaire au sein de votre patrie, venez saper les fondements de l'empire de ce fier tyran de l'humanité, venez imposer silence à ces traîtres, à ces indignes calomniateurs qu'un peu de honte a pendant quelques temps retenus dans les bornes de l'honneur, mais que le torrent d'une passion brutale entraîne aujourd'hui dans les plus bas excès ; venez, et qu'un nouveau triomphe sur le Dieu des ivrognes soit pour le peuple canadien le gage assuré d'un avenir meilleur et la base inébranlable d'un règne éternel de bonheur et de prospérité.

T. M.

☞ " *Un Canadien*" au prochain numéro

Decédée :

En cette ville, le 26 du courant, dame Marie Louise Lambert, âgée de 72 ans et 6 mois, épouse de M. Nicholas Rémel. Son corps a été inhumé dans les voûtes de la Cathédrale, dont elle est une insigne bienfaitrice.

ANNONCES.

NON RESPONSABILITE DE DETTES.

LE Soussigné, ci-devant de BEAUHARNAIS, maintenant de la paroisse STE. GENEVIÈVE, prévient le public que JOSEPHTE BLEAU, son épouse, ayant quitté son domicile sans raisons plausibles, il ne sera responsable d'AUCUNE DETTE qu'elle pourra contracter.

JEAN BAPTISTE DEVOYAU.

Ste. Geneviève, 16 octobre 1851.

ON DEMANDE des renseignemens sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur.

S'adresser au Bureau des *Mélanges Religieux*.

PEINTURES HUILES, ETC.

LE soussigné offre ses plus sincères remerciemens à ses amis et au public en général et l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSES.

Montréal, 13 [illegible] 1851.

JOSEPH T. DORVAL,

MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'encoignure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANDS, entreprend toute ESPECE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique.

Mont réal, 23 septembre 1851.

SAMUEL R. WARREN,

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

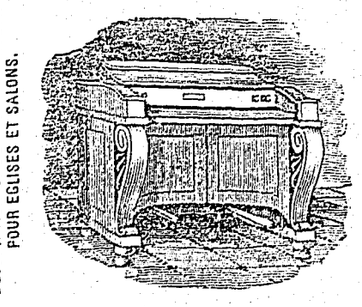

FABRICANT D'ORGUE DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS.

HARMONIUMS, ORGUES, SERAPHINS, ÆLOPETHONS FORTE-PIANOS.

LES particuliers et les Congrégations qui desireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifié, et dont la fabrique supérieure et l'élégance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquérir des ORGUES du grande dimension, l'HARMONIUM et le ÆLOPHON sont parfaitement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B.—On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte,—ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore de nom d'ORGUE.

Montréal, 10 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTERAIRE.

RÈGLEMENTS.

I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante :—*Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.*

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au *choix du compétiteur heureux.*

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différens Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX.—Toutes correspondances, ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU,
S. C. I. C.

Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES du BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE D'ECOLE de l'évêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à L'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

F. X. VALADE,
Sec. B. E.

Longueuil, 12 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.

S'adresser à ce bureau.

Montréal, 9 Septembre 1851.

AVIS.

UN MAITRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et ayant de bonnes recommandations, trouvera une place D'INSTITUTEUR à STE. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à MR. LEFEBVRE, curé du lieu.

Montréal, 4 Juillet 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Elémentaire dans la paroisse de BLAIRFINDIE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé.

Blairfindie, 1 septembre 1851.